

# DEVENIR ADULTE

## > UN PASSAGE IMPORTANT



**J'ai 18 ans. Qu'est-ce que ça change ?**



**Je suis majeur. Quelles sont mes aides ?**



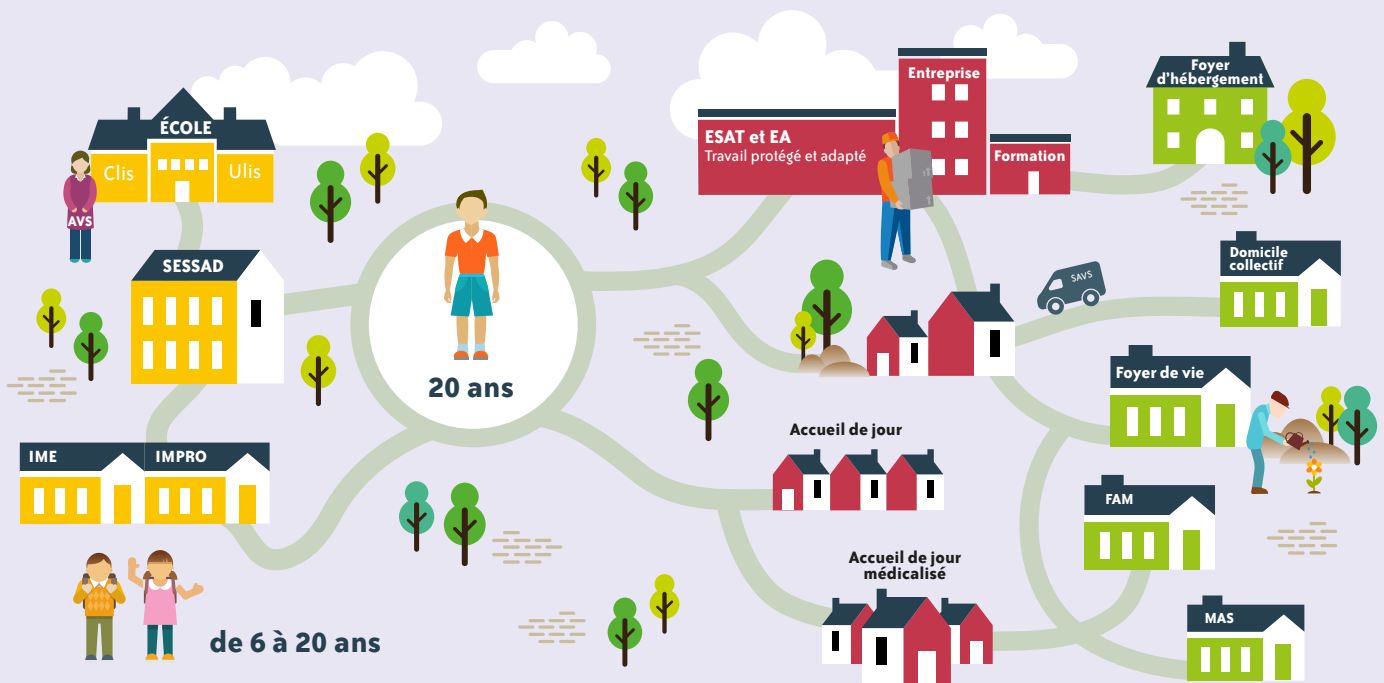
**Je suis adulte. Quel accompagnement ? (activité, logement)**



**Fiche pratique**

« Est-ce que je peux vivre seul ? J'ai peur de quitter mon établissement ! La tutelle, qu'est-ce que c'est ? Je veux travailler ! »

Alors que le statut d'adulte renvoie à la pleine responsabilité de la personne, la notion de handicap mental enferme dans le stigmate de l'éternelle enfance. Le passage à l'âge adultes des jeunes en situation de handicap est souvent un moment délicat, marqué par l'angoisse face à la perspective d'un avenir incertain. Devenir adulte n'est pas si évident que ce soit pour la personne handicapée mais aussi pour sa famille. C'est un passage qui pose de nombreux questionnements et qui s'anticipe. À travers le témoignage de personnes accompagnées, de familles et de professionnels, le dossier de ce Bulletin n° 240, propose un tour d'horizon pour préparer cette nouvelle étape de la vie et faire en sorte qu'elle se passe dans les meilleures conditions possibles pour tous.



**AEEH - PCH**  
Allocations et prestations spécifiques

**AAH - PCH - AIDE SOCIALE**  
Mesure de protection juridique (à partir de 18 ans)

Merci à l'ensemble des personnes qui ont pris le temps de témoigner et de participer à l'élaboration de ce dossier :  
Sonia Hammadou (résidente à la Résidence Santy, travailleuse à l'Esat la Courbaisse), Sylvain Gillet, Michael Sire, (résidents à la Résidence Plurielle), Anne-Marie Perrin (Maman de Teddy), Moulkeir Terir (Maman de Sarah), Chantal N'Guyen et l'équipe d'éducateurs de l'IME Le Bouquet, Nicole Mathieu et l'équipe éducative de l'IME Les Coquelicots, Magaly Brias, Assistante sociale à l'IME Les Primevères.



## J'AI 18 ANS. QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?



**Sonia a 25 ans**, vit à la Résidence Santy depuis un an et travaille à l'Esat La Courbaisse dans l'équipe de la cuisine centrale.

« Ça veut dire qu'on est plus grand. 18 ans, c'est un âge où l'on peut faire des choses toute seule, comme son linge, ses courses, la lessive, ses repas. C'est prendre confiance en soi et être sûr pour se débrouiller seul. C'est aussi être citoyen et aller voter pour défendre ce que l'on veut de bien pour son pays. J'en parle souvent avec mon moniteur-éducateur Stéphane à la cuisine centrale. La dernière fois, j'ai voté à Meyzieu pour les élections du Président. »

### → RESPONSABILITÉ ET CITOYENNETÉ

La question de la responsabilité et de la citoyenneté du jeune adulte est un élément essentiel et primordial à l'arrivée de la majorité. C'est ce qui guide l'ensemble des acteurs autour du jeune adulte afin que celui-ci puisse accéder à un maximum d'autonomie. Mais c'est aussi, un passage où il peut être plus vulnérable puisqu'il devient maître de ses décisions. Pour le protéger, une démarche importante est le choix d'une mesure de protection juridique (voir page ci-contre).



### DU POINT DE VUE DES PARENTS

**Moulkeir**, maman de Sarah, 20 ans  
« J'ai toujours cherché à amener ma fille vers plus d'autonomie en fonction de ses capacités. Il est vrai qu'en grandissant, c'est bien en IME qu'elle s'est le plus émancipée. C'est son monde, elle s'y sent bien. Tout au long de son parcours l'équipe

pédagogique de l'IME nous fait un retour sur les avancées de notre fille, et ses capacités, afin d'évaluer son orientation. Aujourd'hui, Sarah est prête à intégrer un Esat. Nous avons une décision de mesure de protection, cela n'a pas été un moment très agréable. On se sent un peu déposé. C'est pourquoi l'accompagnement, les stages proposés et les échanges avec

l'assistante sociale sont importants. Les différentes réunions organisées nous permettent également de nous projeter un peu dans cette nouvelle étape de vie et d'être rassuré. Sarah attend avec impatience de partir en foyer, elle a envie d'avoir son chez soi, de pouvoir travailler. Maintenant, à nous de lâcher prise et de voir plus loin ».

## L'ESSENTIEL



### LA MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE

#### > Pourquoi ?

- Évite les abus dont une personne peut être victime ou les dommages qu'elle peut se causer à elle-même.
- Garantit le respect de ses droits et de sa dignité.

#### > Pour qui ?

- Elle concerne toute personne majeure qui remplit les 2 conditions suivantes :
- Si l'altération de ses facultés mentales et/ou corporelles, médicalement constatée, empêche l'expression de sa volonté.
  - Si elle est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts

#### > Comment ?

- Faire une demande par courrier auprès du juge des tutelles au tribunal d'instance de la résidence habituelle de la personne à protéger. Des formulaires existent dans certains tribunaux ou dans les services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux.
- L'accompagner obligatoirement d'un certificat médical circonstancié, rédigé par un médecin expert inscrit sur une liste établie par le procureur de la République (disponible auprès des greffes des tribunaux d'instance, du procureur de la République et des services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux).
- Le coût de l'expertise est de 160 euros.

#### > Tout savoir sur les mesures de protection juridique : [ww.adapei69.fr](http://ww.adapei69.fr)

- Document intégral en FALC
- Guide « Curateur ou tuteur familial »



### Facile à lire et à comprendre



#### J'ai 18 ans, et alors ?

Je suis adulte et je suis majeur.  
Je suis responsable de tout ce que je fais.  
Je peux voter.  
Mes parents ne peuvent plus prendre les décisions qui me concernent.



#### J'ai des difficultés pour m'occuper

- de mes papiers administratifs,
- de ma personne,
- de ma santé,
- de mon argent,
- de mes loisirs,
- de mon travail,
- de mon logement,
- de mes besoins.



#### J'ai des solutions

Les mesures de protections juridiques. Il y a différentes mesures de protection. Elles ne me permettent pas toutes de faire les mêmes choses.

- **La sauvegarde de justice** me laisse prendre mes décisions seul. Si ce sont de mauvaises décisions, elles peuvent être annulées.
- **La curatelle simple** me permet de faire seul, tous les actes de ma vie de tous les jours mais je prends les décisions, importantes avec mon curateur.
- **La curatelle renforcée** me permet de faire seul certains actes, et les autres avec l'aide de mon curateur.
- **La tutelle** me protège plus, mon tuteur m'aide beaucoup.



#### Ma mesure de protection

Qui peut demander ma mesure de protection ?

- moi-même,
- la personne qui vit avec moi,
- une personne de ma famille,
- les personnes qui m'aident.



#### Comment faire ma demande de mesure de protection ?

Cette demande est envoyée à un Juge. Ce Juge est le Juge des Tutelles. Il faut lui expliquer pourquoi cette demande. Il faut joindre un certificat médical spécial. Ce certificat médical coûte 160 €. Je dois le payer avec mon argent.



#### Comment le juge regarde ma demande et prononce ma mesure ?

Le Juge me rencontre pour m'écouter. Je peux être accompagné par une personne de mon choix. La décision du Juge s'appelle « Jugement ». Si je ne suis pas d'accord avec la décision, j'envoie une lettre recommandée avec accusé de réception au Juge. Cette lettre s'appelle un « Recours ».



#### Qui va m'aider et me protéger ?

Le Juge nomme une ou plusieurs personnes :

- la personne que j'ai choisie,
- la personne qui vit avec moi et qui m'aide,
- une personne de ma famille.



### DU POINT DE VUE DES PARENTS

**Anne-Marie**, maman de Teddy, 19 ans.  
« On a tellement de doutes, peu de connaissances et beaucoup d'inquiétudes sur l'avenir de notre enfant. Tout au long de

son parcours, on s'efforce de franchir nos propres limites qui paraissent insurmontables. Et puis on est fier de voir que notre enfant arrive à se dépasser. Au moment de la majorité, on a l'impression que quelque chose nous échappe. On n'est plus maître,

il faut essayer de laisser son enfant mener sa propre vie. Les équipes éducatives sont de plus en plus en lien direct avec notre enfant pour le responsabiliser. Il y a plus de distance avec les parents et on doit retrouver un positionnement.



## JE SUIS MAJEUR. QUELLES SONT MES AIDES ?



**MICHAEL, 22 ans**, travaille en Esat et vit depuis un an en domicile collectif à Tassin.

On peut se gérer nous-mêmes. Savoir remplir des papiers administratifs par exemple. Avec ma mère, on est allé voir le juge pour ma tutelle. Je peux aller voter, faire des papiers à la mairie, retirer de l'argent, prendre un rendez-vous à la banque. Être adulte, c'est un passage à la maturité, on n'est plus sous la responsabilité des parents, on fait ce qu'on veut, on peut faire les choses nous-mêmes, on prend confiance en soi. Aujourd'hui, je vole de mes propres ailes. C'est ça la liberté.

### → DÉMARCHES : MODE D'EMPLOI

Démarches administratives, mesures à l'hébergement et à l'accompagnement de protection juridique, dossier MDMPH, AAH, aide sociale à l'hébergement et à l'accompagnement... les professionnels de l'Adapei 69 sont des acteurs « clé » pour accompagner les jeunes adultes et les familles à préparer ce passage.

#### Sensibiliser les familles aux changements.

Quatre à cinq mois avant les 18 ans du jeune, les familles concernées sont reçues par l'établissement pour parler des mesures de protection juridique. Ce premier temps d'informations est nécessaire pour évoquer les évolutions engendrées par ce passage à l'âge adulte et pour préparer parents et enfants à cette nouvelle étape en vue de protéger

et veiller à l'émancipation de chacun. À 20 ans, les aides sociales apportées aux familles, telle que l'AEEH (allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé) se terminent. Il faut alors, faire une demande d'aide au nom de l'enfant – jeune adulte qui peut prétendre à l'AAH (allocation pour les adultes handicapés). Cette nouvelle démarche n'est pas sans incidences puisqu'elle sera versée directement au jeune adulte. Un compte devra être ouvert

en son nom propre, d'où l'importance de préparer en amont ces changements. C'est pourquoi, la famille a la possibilité de décider de constituer un dossier de demande de mesure de protection juridique qui permet de définir la capacité du jeune adulte à être autonome et de poursuivre la gestion pratique du quotidien dans son intérêt.

Parallèlement, il est souvent conseillé d'entamer les démarches de création d'une carte d'identité, d'ouverture d'un compte courant bancaire, nouveau numéro de sécurité sociale.

« Au moment où leur enfant devient majeur, de nombreuses familles peuvent se trouver bloquées dans leurs démarches administratives en raison du nouveau statut de leur enfant. Les banques par exemple peuvent demander la mesure de protection juridique comme justificatif pour ouvrir le compte au nom du jeune adulte, c'est pour cette raison que nous conseillons aux familles d'anticiper ces démarches avant la majorité du jeune, pour gagner un peu de temps et simplifier leurs démarches. explique Magaly Brias, assistante sociale à l'IME Les Primevères »



#### Les démarches en lien avec la MDMPH

Aux 19 ans du jeune, c'est le moment de constituer les demandes auprès de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) telles que l'allocation adulte handicapé (AAH) versée par la CAF, l'orientation en secteur adulte, les cartes d'invalidité, de stationnement, la demande de prestation de compensation du handicap (PCH), les aides techniques matérielles (aména-

gement du logement, prise en charge des surcoûts de déplacements...), la reconnaissance du travailleur handicapé (RQTH).

À 19 ans, c'est surtout le moment où il faut transmettre auprès de la MDMPH le **dossier d'orientation du jeune** adulte qu'elle soit professionnelle en secteur protégé ou en milieu ordinaire, en foyer de vie... Cette orientation s'inscrit vraiment dans le cadre du projet personnalisé du jeune tout au long de son parcours au sein d'un établissement. C'est pourquoi le rôle de préconisation des équipes éducatives est essentiel. « Il nous arrive parfois de suggérer des établissements du secteur adulte qui correspondent mieux au jeune (grâce aux stages individuels...) et généralement la MDMPH suit. », précise Magaly Brias.

#### Le lien avec les structures « adultes »

Cela se traduit par l'organisation de visites, la recherche de partenariat pour des stages individuels, la construction de passerelles au niveau local pour une ouverture sur la « cité ». Parfois les procédures sont très longues, les relances nombreuses mais au moment de sauter le pas, tout s'accélère d'où la nécessité de bien être préparé.

C'est pourquoi, la mobilisation de l'ensemble des acteurs autour du projet de vie du jeune adulte est nécessaire. La famille doit être partie prenante dans la recherche de solutions adaptées aux besoins de son enfant en lien avec les professionnels.



#### EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES À L'IME PRIMEVÈRES

Pour mieux accompagner parents et jeunes adultes aux changements, l'IME Les Primevères organise :

Des temps de rencontres entre les parents qui ont déjà vécu cette expérience et les familles qui sont en train de la vivre.

Des accueils pour des jeunes dans des établissements du secteur adulte.

Des visites auprès de jeunes qui ont déjà quitté l'établissement.  
Des visites collectives de structures pour adultes à destination des familles.



#### DE NOUVEAUX PROJETS ÉMERGENT À L'ADAPEI 69



#### Création d'un service d'aide à l'insertion socio-professionnelle

Validé en janvier 2016, ce projet expérimental implique l'Esat la Courbaisse et l'IME Le Bouquet. C'est un projet avec 4 cycles d'apprentissage suivis dans un livret de parcours (cycle 1 à 13 ans, cycle 2 à 15 ans, cycle 3 à 18 ans et cycle 4 pour les plus de 20 ans). Le but est de pouvoir

délivrer une reconnaissance des acquis professionnels afin que les jeunes puissent avoir un moyen de valider leurs compétences. Pour le moment un engagement a été pris sur les domaines suivants : cuisine et service, espaces verts et petites manutentions.

### L'ESSENTIEL



#### L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT ET À L'ACCOMPAGNEMENT

##### > L'aide sociale : comment ça marche ?

- Couvre les frais relatifs à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes handicapées en établissement.
- Accordée sous certaines conditions de ressources, qui varient en fonction des types de structures, des modes d'accueil et des politiques départementales.
- Demande à effectuer au département du domicile de secours de la personne accompagnée.

##### > Une fois accordée, l'aide sociale permet :

- De régler les frais d'accueil dans l'établissement ou le service, en échange d'une participation financière du bénéficiaire, appelée contribution. La loi garantit à la personne un minimum de ressources laissées à sa disposition.
- Au moment du décès de la personne accompagnée, un recours en récupération est exercé contre la succession selon les règles établies par les règlements départementaux.

##### Où se renseigner ?

Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées  
146, rue Pierre Corneille  
69003 Lyon  
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

# JE SUIS ADULTE. QUEL ACCOMPAGNEMENT ?



Sylvain, 30 ans habite la Résidence Plurielle depuis 2 ans et travaille en Esat.

« Au début, je ne voulais pas partir, c'était trop rapide. Je ne sentais pas prêt. Je n'avais pas confiance. Ce sont mes parents qui m'ont poussé à m'installer. Aujourd'hui, c'est génial ! Je suis fier. Je dis ça parce que je suis bien chez moi et je sais tout faire. Chez moi, c'est impeccable. Maintenant je suis rapide et j'ai plus l'habitude. Au début, pour faire les courses au casino, j'y allais avec mes parents et ensuite avec Géraldine et Lionel (éducateurs spécialisés de la Résidence) et maintenant après 2 ans. Tout seul : je m'occupe bien ! »

## → QUEL ACCOMPAGNEMENT VERS CES CHANGEMENTS ?

Quitter une structure connue, construire de nouvelles habitudes, découvrir une nouvelle équipe, un autre établissement constituent une perte de repères majeure et exacerbent les craintes des familles et des jeunes. Que l'enfant soit orienté en milieu ordinaire, en Esat, en accueil de jour, en domicile collectif, en foyer de vie, il est important de se préparer... Éducateurs, directeurs, chef de service, moniteurs, assistants de service social, psychologues sont aussi présents pour favoriser une bonne coordination que ce soit avec les parents mais aussi avec les nouveaux acteurs du projet d'orientation du jeune.

### Faire émerger de nouvelles relations parents-jeunes adultes

L'un des rôles majeurs des professionnels au moment du passage à l'âge adulte est de faire émerger un nouveau type de relation entre le jeune et ses parents. Il s'agit de créer des passerelles entre les habitudes de vie à la maison et celles

en établissement. Encourager le jeune à faire des choses et le laisser prendre des initiatives. C'est changer de regard sur lui et le responsabiliser. S'adresser à lui comme à un adulte pour lui faire prendre conscience de son évolution. Des petites choses simples sont mises en place : éviter d'anticiper ses faits et

gestes, lui demander de participer aux tâches ménagères, le laisser choisir, se vêtir. C'est rechercher un nouvel équilibre d'adulte à adulte et apprendre à se faire confiance.

### Construire d'autres repères

Se rapprocher des rythmes du travail, mettre en place des temps d'activités, des temps libres en collectif, des temps de pauses, savoir s'occuper seul dans ces moments, c'est aussi travailler avec les jeunes sur de nouvelles postures. Leur permettre de se comporter comme un adulte, les valoriser. Leur laisser le choix d'agir et de s'exprimer librement, participe à leur cheminement vers la responsabilisation. « La confiance que vous nous faites, ça nous responsabilise. », parole recueillie d'un jeune de l'IME Le Bouquet.

### Se découvrir, savoir prendre soin de soi

Découvrir son corps, savoir s'habiller, se coiffer, savoir ce dont on a besoin, prendre soin de son hygiène, sont autant de notions essentielles dans le passage à l'âge adulte. C'est aussi, changer de regard sur soi-même et dépasser celui de son entourage. Des activités dédiées ou encore des groupes de paroles et d'expressions sont mis en place en ce sens dans certains IME. Aux Coquelicots\*, les jeunes participent à un atelier « esthétique et bien-être », animé par Christophe et Catherine (éducateurs spécialisés). Ce temps leur permet de prendre soin d'eux dans un moment calme et propice à l'échange. « C'est souvent dans ces moments où les jeunes se livrent un peu plus sur leur rapport au corps et à la sexualité » confie l'éducatrice.

### Tisser des liens avec le milieu ordinaire

Utiliser les transports en commun, faire les courses, aller à la piscine, accepter le regard des autres, savoir se comporter en société telles sont les missions de ces équipes encadrantes pour un passage réussi vers l'émancipation du jeune adulte citoyen. En pratique, certains travaillent les techniques de restauration par exemple : savoir servir, mettre une table, la débarrasser. L'idée d'un restaurant d'application mûrit de plus en plus dans les établissements pour faciliter les

stages en milieu ordinaire. Développer la citoyenneté. Prendre conscience que l'on peut avoir un avis et faire des choix pour s'impliquer dans la société, voter sont aussi des thèmes travaillés, notamment dans le cadre des CVS (Conseil de La Vie Sociale) ou dans les groupes d'échanges.

### Imaginer des partenariats avec les établissements du secteur adulte

Souvent porté par l'équipe pédagogique, cette mission n'est pas des moindres. Elle nécessite du temps, un suivi régulier, une bonne connaissance du terrain et un carnet d'adresses conséquent. Stages collectifs, une journée par semaine en CAJ ou en Esat, activités partagées en Foyer de vie, tout est envisagé pour amener cette transition en douceur. Des accompagnements particuliers sont également programmés au cas par cas en fonction des capacités et des besoins des personnes accompagnées.

## → EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉS PAR L'IME LES COQUELICOTS

STAGE COLLECTIF ESAT encadré par Nelly	ESAT La Courbaisse	lundi journée
STAGE INDIVIDUEL	Esat La Courbaisse	1 MOIS
STAGE INDIVIDUEL	Esat Léon Fontaine	1 MOIS
STAGE INDIVIDUEL	ESAT Robert Lafon (ALGED)	1MOIS



Nelly

STAGE COLLECTIF FAM encadré par Catherine et Marc	FAM Les Tournesols	mardi matinée (temps bien-être et jeux partagés avec les résidents)
---	--------------------	---



Catherine

STAGE COLLECTIF CAJ encadré par Murielle	CAJ Parilly	mardi matinée
STAGE INDIVIDUEL Milieu Protégé : lingerie, cuisine	Sodexo via MAS Jolane	1 semaine
STAGE INDIVIDUEL CAJ	CAJ Parilly (Forest et le Génie)	1 mois



Murielle

Autres associations démarchées en fonction du profil du jeune		
STAGE INDIVIDUEL CAJ	Ferme de Verchery	1 mois
STAGE INDIVIDUEL CAJ	Les Villanelles	1 mois
Visites établissements Hébergement secteur adulte		

### IME LES COQUELICOTS : UN GROUPE QUI LIBÈRE LA PAROLE

Murielle, Nelly, Catherine, et le reste de l'équipe s'accordent à travailler sur le savoir-être, le savoir-faire et le savoir-vivre, chacun avec sa spécialité.

Mais cela passe aussi par une prise de conscience du « soi ». En créant des temps d'échanges et de réflexion sur ce thème, une fois par mois, dans le cadre du groupe « connaissance du corps et apprentissage de la relaxation », les jeunes

accompagnés ont plus de facilité à se projeter et à se créer une véritable identité. Ce n'est pas parce que le handicap est là, présent, que la personne ne progresse pas. Elle évolue physiologiquement, mentalement et de nouveaux besoins émergent.

### UNE SECTION SPÉCIALE « ADULTE » À L'IME LE BOUQUET

Ils sont 4 éducateurs référents et fonctionnent par binôme. Anna, Céline, Florence et Julien : 4 énergies différentes qui permettent de faire avancer un nouveau projet : celui du groupe « adulte » - une expérimentation qui porte déjà ses fruits !



Le groupe « adultes » est une section spéciale « adultes sortants », dans lequel nous travaillons « l'adultité », afin que les jeunes partent plus facilement et en confiance », explique Céline, « on dessine un chemin ensemble, pour que les jeunes se sentent rassurés, confiants et armés ». Céline et Anna travaillent avec les jeunes orientés en ESAT ou en CAJ, tandis que Florence et Julien accompagnent des jeunes orientés en FAM. Leur objectif commun : réduire les écarts entre l'univers du jeune et le secteur adulte en travaillant sur trois items particuliers : l'autonomie, la posture « adulte » et la socialisation. Tout a été orchestré pour que le jeune se construise autour de ces 3 piliers : ils évoluent toute la journée dans des bâtiments appelés « Pavillon » et « Agecco » loin des noms enfantins de l'IME. Des salles d'activités ont été reconstituées au plus proche de la réalité d'un Esat. Les temps de « récréa-

tion » n'existent plus. On parle de temps de « pause ». La posture de l'éducateur a aussi changé, il ne sollicite plus le jeune, c'est le jeune qui doit faire le pas. Des groupes d'échanges sont organisés pour tous les jeunes adultes concernés, moment propice à l'expression de thèmes qui les préoccupent tels que la sexualité, la séparation... Des stages en établissements adultes sont programmés (Esat la Courbaisse, CAJ Parilly...). L'équipe s'attèle à créer des liens avec les FAM du territoire. L'ouverture sur la « cité » est une ambition forte, pour une société plus inclusive. Ainsi, d'autres projets foisonnent tel que les échanges avec le milieu ordinaire (épicerie solidaire, partenariat avec la MJC...) - projets rendus possibles grâce aux renforts indispensables des « apprentis professionnels » Romuald, Maëlle, Marie-Carmel, Coline.



## FICHE PRATIQUE

En France à 18 ans, lorsque l'autorité parentale prend fin, la majorité rend possible l'exercice de tous ses droits. Protéger et mener les jeunes adultes en situation de handicap vers plus d'autonomie sont les enjeux portés par l'ensemble des services de l'Adapei 69. Cela nécessite une réelle mobilisation, et un travail main dans la main avec les familles et les professionnels.

### LE SAVIEZ-VOUS



#### Qu'est-ce que l'amendement Creton ?



Michel Creton, acteur français ému par la situation de son neveu polyhandicapé, s'est investi en 1988 dans une campagne nationale de sensibilisation en faveur des jeunes adultes sans solution adaptée à leur situation. La campagne « Michel Creton » a permis de voter la loi n°89-18 du 13 janvier 1989.

Il s'agit d'un dispositif législatif permettant de maintenir les jeunes adultes, au-delà de 20 ans, dans leur établissement pour enfants dans l'attente d'une orientation en établissement ou service pour adultes.

Fin 2015, l'Adapei 69 comptait plus de 80 jeunes maintenus au titre de l'amendement Creton en IME. Ces maintiens liés à l'amendement Creton posent la question du décalage entre les rythmes de vie enfant/adulte. C'est pourquoi, l'orientation en secteur adulte de ces jeunes est une priorité associative et de l'ensemble des acteurs concernés.

### → L'ADAPEI 69 VOUS ACCOMPAGNE

En tant qu'association parentale, l'Adapei 69 a pour vocation de soutenir les familles dans l'accompagnement de leur enfant. Parents, frères et sœurs, proches d'un jeune en situation de handicap mental, vous n'êtes pas seuls pour aborder ce passage de l'âge adulte.

N'hésitez pas à nous contacter et à venir nous rencontrer en cas de besoin. L'Action associative est là pour vous soutenir dans vos démarches en lien avec les professionnels des établissements.

#### Accueil, écoute et orientation des familles

En complémentarité avec l'action des établissements, le service de l'Action associative accueil, écoute informe et oriente les familles qui en ressentent le besoin.

#### > Conseil technique et juridique

Une conseillère professionnelle vous accueille sur rendez-vous pour :

- Une écoute attentive.
- Mieux orienter ou simplifier vos démarches.
- Trouver les aides et allocations nécessaires.
- Rechercher des solutions d'accueil mieux adaptées.

Votre conseillère : **Jessica VOYER**  
04 72 76 08 88 / [jvoyeradapei69.fr](mailto:jvoyeradapei69.fr)

#### Appui conseil thématique

Des bénévoles « ressources » sont également en capacité de répondre à vos questions sur des thématiques précises et peuvent être sollicités individuellement ou dans le cadre de rencontres parents.

#### > Protection juridique et patrimoine

Pour répondre à vos questions sur les mesures de protection des majeures, les assurances-vie, les successions, les pensions, les questions patrimoniales...

#### > Aide à l'élaboration de dossiers administratifs

Partage d'expériences, aides et conseils pour l'élaboration des dossiers administratifs MDMPH...

Sur rendez-vous au 04 72 06 08 88  
ou [contact@adapei69.fr](mailto:contact@adapei69.fr)

#### Echanges et rencontres

L'écoute et l'échange d'expériences sont des moments privilégiés qui permettent d'avancer et de réfléchir ensemble aux solutions possibles et à l'avenir. C'est pourquoi, tout au long de l'année, des rencontres thématiques sont proposées :

- Les prestations liées au handicap
- La transmission du patrimoine familial
- La vie affective et sexuelle des personnes handicapées
- Les rencontres pour les frères et sœurs d'un adulte handicapé.

Renseignements auprès de l'Actions associative au 04 72 76 08 88  
ou sur [www.adapei69.fr](http://www.adapei69.fr)



### CONSEILS PRATIQUES POUR ABORDER LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE EN TOUTE QUIÉTUDE :

- S'informer en amont notamment sur les questions de protection juridique, les démarches administratives et l'orientation en secteur adulte.
- Être partie prenante dans le projet de vie de son enfant en lien avec les professionnels : une bonne coordination entre famille et professionnels favorise un meilleur accompagnement du jeune

dans son projet d'adulte et créé un climat de confiance favorable à son émancipation.

- Exprimer ses doutes et échanger avec d'autres parents et les professionnels qui accompagnent son enfant : il est normal de se poser des questions et en parler peut permettre de prendre ses décisions plus sereinement.

### → CONTACTS ADMINISTRATIFS

Les Maisons du Rhône gèrent les problématiques liées au handicap.

Si vous êtes domicilié dans le département du Rhône  
> [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

Si vous êtes domicilié dans la Métropole de Lyon  
> [www.grandlyon.com/mdmph](http://www.grandlyon.com/mdmph)